

Espagne

Le modèle de dialogue social espagnol fragilisé par la crise

Catherine VINCENT

Comme les autres pays occidentaux, l'Espagne a été touchée par la récession économique. Entre le premier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009, le PIB s'est replié de 3 %. C'est surtout l'évolution de l'emploi qui singularise ce pays. La très nette détérioration du marché du travail est aussi spectaculaire que l'avait été son redressement entre 1997 et 2007. Sur cette période, grâce à une croissance annuelle du PIB proche de 4 %, très supérieure à celle observée au niveau européen, le taux de chômage anormalement élevé, qui frappait en 1996 plus de 20 % de la population active, était passé à 13 % en 2001 puis descendu jusqu'à 7,9 % en juillet 2007. La crise économique mondiale touche précocement l'Espagne et, dès l'automne 2007, le taux de chômage repart à la hausse pour atteindre 8,6 % fin 2007, puis 13,9 % fin 2008. Selon les prévisions de la banque BBVA, il devrait atteindre 19,7 % en 2010, revenant ainsi aux niveaux élevés de la fin des années quatre-vingt-dix.

Face à cette sensibilité à la conjoncture économique internationale, on ne peut s'empêcher de penser que les forces qui avaient favorisé les performances d'emploi du marché du travail espagnol

se sont révélées des faiblesses qui expliquent l'ampleur de la dépression économique. Durant la décennie 1997-2007, l'Espagne a connu une croissance particulièrement dynamique principalement imputable à la hausse du taux d'emploi. Le boom de la demande qui en a résulté, favorisé par la faiblesse des taux d'intérêt, a soutenu l'activité des secteurs de la construction et de l'immobilier. Ce modèle de croissance intensif en main-d'œuvre, appuyé sur les secteurs de l'immobilier, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration, a généré des emplois peu qualifiés et peu stables. Avec le retournement des marchés de l'immobilier et du crédit, les anciens moteurs de la croissance se sont arrêtés, rendant l'Espagne particulièrement vulnérable à la crise. L'effondrement de l'activité des secteurs des services et de la construction explique, au départ, la montée du chômage mais son ampleur et le faible niveau de qualification des salariés des secteurs en crise hypothèquent les possibilités de réallocations sectorielles des emplois. La récession s'est confirmée en 2008 et dès le mois d'avril, le gouvernement approuvait un premier plan de relance économique

ESPAGNE

mettant l'accent sur les secteurs en difficulté.

Les tentatives du gouvernement pour obtenir un soutien des organisations syndicales à ses plans de relance successifs ou pour promouvoir des négociations sur une réforme du marché du travail ont échoué. On est bien loin des grands accords tripartites des premières années du régime démocratique ou de la fin des années quatre-vingt-dix. Plus grave, le blocage s'est étendu pour la première fois à l'ensemble de la négociation nationale ou sectorielle. Ce n'est qu'au niveau des entreprises touchées par la crise, comme dans l'automobile, que les interlocuteurs sociaux continuent de négocier. Malgré la montée des inquiétudes sociales, on n'assiste pour l'heure ni à des mobilisations massives des salariés, ni à des conflits localisés durs.

1997-2007 : une croissance riche en emploi

Depuis 1997, l'Espagne a connu une phase de croissance économique plus soutenue que la plupart des pays de l'Union européenne. Cette expansion lui a permis de combler une bonne partie de son retard en termes de PIB par habitant au sein de la zone euro. Ces bons résultats trouvent leur source dans le grand dynamisme de la population active (Clément *et al.*, 2009:37-53). Là encore, l'Espagne se distingue de la plupart de ses homologues européens par l'ampleur des créations d'emploi obtenues sur cette période (tableau 1). Rien qu'entre 1997 et 2000, l'emploi total s'est accru de 11 %, avec plus de 1,5 million de créations d'emplois. En 2007, le taux d'emploi espagnol a rattrapé celui de l'Allemagne. Ce mouvement a été particulièrement bénéfique aux femmes dont le taux d'emploi était

traditionnellement faible et a aussi contribué à une hausse structurelle du niveau de vie des ménages espagnols. Le dynamisme du marché du travail a également suscité une immigration massive de main-d'œuvre étrangère : la part des étrangers dans la population totale a atteint 13 % en 2007 contre 3 % en 2000.

Les créations d'emploi sont principalement le fait des secteurs du commerce, tourisme, transport et de la construction. Depuis le début des années 1990, un tiers des postes créés l'ont été dans le premier secteur. Les services publics et les services aux particuliers ont également contribué à la hausse de l'emploi. Si les fortes créations d'emploi ont permis un net reflux du chômage, le contrepoint négatif est la décélération de la productivité par tête sur la période. Le rattrapage attendu ne s'est pas produit, au contraire le déficit de productivité s'est creusé par rapport aux autres grands pays européens : la productivité des salariés espagnols a reculé de 0,6 % par an entre 1995 et 2007 pendant qu'elle progressait en moyenne de 1,3 % par an dans le bloc Allemagne, France, Italie (*op. cit.*). La faiblesse des gains de productivité est bien sûr due à la hausse du poids dans l'emploi de secteurs à faible productivité (construction) mais également à des pertes de productivité dans des secteurs qui en gagnaient dans d'autres pays (commerce) ou à de moindres gains (industrie) (*ibid.*). Dès son arrivée au pouvoir en avril 2004, le nouveau Président du gouvernement, José Luis Rodríguez Zapatero pointait la faiblesse de la productivité comme le talon d'Achille de l'économie pourtant encore en forte croissance. Les efforts gouvernementaux pour améliorer la compétitivité et le développement durable

**Tableau 1. Comparaison entre l'Espagne et la ZE3¹,
moyenne par an sur 1995-2007**

Croissance moyenne par an	Espagne	ZE3
PIB	+3,7	+2,1
Population totale	+1,1	+0,3
Population en âge de travailler (15 à 64 ans)	+1,2	+0,2
PIB par habitant	+2,6	+1,8
Création d'emploi	+4,1	+1,0

1. Allemagne, France et Italie.

Source : Eurostat, INSEE note de conjoncture, juin 2009.

n'ont pas porté leurs fruits avant que n'intervienne la récession.

Des emplois peu qualifiés, précaires sur un marché du travail segmenté

En juin 2009, l'Espagne passait le cap des 4 millions de demandeurs d'emploi et le chômage touche désormais 18,9 % de la population active (graphique 1). Bien qu'à la crise mondiale se soit ajouté l'éclatement d'une bulle immobilière, la montée extrêmement rapide du chômage a surpris les experts et les politiques espagnols. Les faiblesses structurelles du marché du travail, longtemps masquées par le rythme soutenu des créations d'emploi, sont apparues au grand jour : une croissance appuyée trop fortement sur une main-d'œuvre peu qualifiée et un trop grand poids de l'emploi précaire. Les performances du marché du travail espagnol ont été favorisées par des réformes structurelles, d'abord législatives puis contractuelles, qui visaient à accroître la flexibilité. Les réformes ont poursuivi trois objectifs, classiques, pour faciliter les entrées et sorties sur le marché du travail : assouplir les règles de recours et de renouvellement des contrats temporaires ; favoriser la mobilité géographique et professionnelle strictement encadrée jusqu'aux années quatre-vingt ; diminuer le

coût du licenciement. Les emplois temporaires ont alors pu se diffuser massivement (Vicent, 2005). Leur poids dans l'emploi salarié est passé de 15 % en 1985 à 35 % en 1995. Malgré la politique contractuelle menée notamment à l'initiative des organisations syndicales à partir de 1997 pour améliorer la qualité des emplois (Tuchszirer, Vincent, 1997), la précarité reste une dominante du marché du travail espagnol et le contrat temporaire le mode majoritaire d'embauche. En 2008, environ un tiers des salariés sont titulaires de contrats temporaires et seulement 22 % des embauches se font en contrats à durée indéterminée. C'est principalement le non-renouvellement des contrats temporaires qui va permettre les ajustements rapides des effectifs. On observe depuis début 2007 une forte chute du nombre de nouveaux contrats temporaires. Selon l'OCDE, entre juin 2008 et juin 2009, 90 % des pertes d'emploi concernent des contrats temporaires.

L'autre faiblesse tient à la qualification des emplois créés dans la dernière décennie. Dans les secteurs moteurs de la croissance, le tourisme, la construction et les services aux particuliers, les créations ont surtout concerné des emplois peu qualifiés, ce qui a permis l'intégration sur le marché du travail d'une main-d'œuvre

ESPAGNE

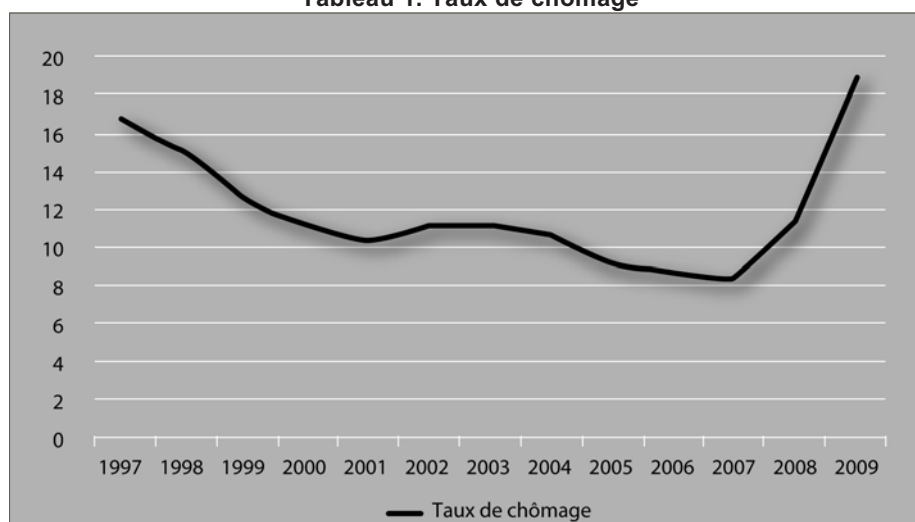
féminine et immigrée dans des emplois qui ne réclamaient pas un niveau de formation élevé. Dans le même temps, le niveau d'éducation a fortement progressé mais il est encore nettement plus faible que celui des grands pays européens. Les anciens secteurs créateurs d'emploi, touchés de plein fouet par la crise, ont remis sur le marché du travail une population dont les emplois étaient plus souvent précaires et moins qualifiés que la moyenne des salariés et dont le reclassement dans un contexte de crise s'avère difficile.

Le rattrapage sur le marché du travail s'est appuyé sur des stratégies de court terme dont le prix à payer est une forte segmentation des statuts d'emploi. Cette segmentation, qui amplifie l'impact de la récession, explique que l'Espagne ait retrouvé son record peu enviable du passé, celui de lanterne rouge de la zone euro en matière de marché du travail. Le chômage est redevenu le sujet le plus préoccupant dans le débat social et l'objet prioritaire des politiques publiques.

L'effritement du dialogue social par la crise

La crise économique mondiale a révélé la vulnérabilité du modèle de croissance espagnol : la récession est comparable à celle qui touche les autres grands pays européens mais la montée du chômage et la désinflation sont plus marquées. Les premières mesures gouvernementales, prises dès la réélection de Jose Luis Zapatero en avril 2008, ont visé à aider les secteurs les plus en crise (immobilier et construction) et à soutenir la consommation privée bridée par l'excès d'endettement des ménages et des entreprises. Ces mesures n'ont pas empêché l'Espagne d'être entraînée dans une spirale de recul de l'activité. C'est d'abord le secteur de la construction (13 % de l'emploi total début 2008) qui a été à l'origine d'importantes pertes d'emploi. Entre juin 2007 et juin 2008, le chômage dans ce secteur a augmenté de 85,5 %. Entre le premier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009, la construction est responsable pour

Tableau 1. Taux de chômage



Source : Eurostat.

3,3 points de la baisse de 6,3 % de l'emploi total. A partir du quatrième trimestre 2008, le secteur du « commerce, tourisme et transport » et, dans une moindre mesure, les services financiers, immobiliers et aux entreprises ont également commencé à perdre des emplois. Ce n'est que depuis le début 2009 que les pertes d'emploi ont gagné l'industrie. Dans le même temps, l'augmentation du chômage ralentissait dans la construction : en janvier 2009, le chômage a augmenté de 7,7 % dans les services, 7,8 % dans l'industrie et seulement 2,9 % dans la construction. Les travailleurs étrangers ont fait les frais les premiers des suppressions d'emploi. Entre le premier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009, pendant que le chômage augmentait de 47,1 %, celui des étrangers faisait un bond de 87,7 %. Les premières mesures de lutte contre le chômage prises par le gouvernement ont d'ailleurs concerné cette population qu'il s'agissait d'inciter à retourner dans le pays d'origine.

Des plans de réactivation du marché du travail peu consensuels

La détérioration du marché du travail a accru la chute de la consommation, poussant le gouvernement à agir directement sur les prestations et le reclassement des demandeurs d'emploi. Un premier plan de réactivation du marché du travail présenté en novembre 2008 prévoyait des primes à l'embauche, un encouragement à la création d'entreprise et la reconnaissance aux entreprises de travail temporaire d'un rôle dans le placement et la reconversion dans le cadre des restructurations. Devant les vives critiques des organisations syndicales qui réclamaient une amélioration de la couverture des personnes sans emploi et un vaste effort

de formation des collectifs les plus exposés au chômage, le gouvernement a abandonné cette dernière mesure. Le gouvernement Zapatero a entamé dans la foulée un marathon de consultations avec les interlocuteurs sociaux afin de préparer un plan plus ambitieux. Il a accepté de discuter deux demandes des syndicats : l'amélioration de la protection des chômeurs et le financement de programmes de formation débouchant sur la création d'emplois publics. Les rencontres répétées tout au long du premier trimestre 2009 n'ont pu aboutir à l'émergence d'un consensus entre des partenaires sociaux campant sur leurs positions respectives : les organisations syndicales refusant les allègements de cotisations sociales et le patronat réclamant comme préalable une réforme ambiguë du marché du travail.

Devant l'évolution du marché du travail, le gouvernement a dû adopter en mars un train de mesures sociales d'urgence pour endiguer le chômage, revenant ainsi sur sa propre doctrine qui voit le dialogue social comme partie intégrante de l'Etat social. Les principales mesures, valables jusqu'à fin 2009, cherchent à favoriser le recours au chômage partiel pour éviter les licenciements et à encourager l'embauche de chômeurs. Les moyens mobilisés sont essentiellement des exonérations de charges sociales et l'amélioration de l'indemnisation des chômeurs :

- exonération de charges sociales pour l'embauche d'un chômeur en CDI ;
- exonération de 50 % des cotisations patronales pour les salariés en chômage partiel si l'employeur s'engage à maintenir l'emploi pendant au moins un an ;
- possibilité de report des cotisations sociales des entreprises en difficulté ;

ESPAGNE

- suppression du délai d'un mois pour bénéficier des allocations chômage ;
- réintégration dans le décompte des droits à indemnisation des salariés licenciés des périodes de chômage partiel.

Le coût de l'ensemble des mesures est évalué par le gouvernement à 1,5 milliard d'euros. En août, une toute dernière mesure est venue renforcer le plan. Il s'agit de l'instauration d'une allocation de 420 € mensuels pour les chômeurs en fin de droits, rétroactive au 1^{er} janvier dernier.

La réponse des CCOO et de l'UGT, pour qui ces mesures sont nettement insuffisantes, a été de présenter, début mai 2009, des « propositions syndicales unitaires », véritable plan pour relancer l'économie et stimuler l'emploi. Tout en reconnaissant l'ampleur des déficits budgétaires, les deux organisations pensent qu'il existe des marges de manœuvre pour la relance : instauration d'un impôt plus progressif, lutte contre la fraude fiscale... Cette relance doit surtout, pour elles, être l'occasion d'établir les bases d'un changement de modèle de croissance.

Leurs propositions s'articulent donc autour de deux axes. Le premier regroupe des mesures d'urgence pour élargir la couverture des systèmes publics de protection sociale (croissance des minima sociaux, réorientation de l'action du service public de l'emploi...) ou pour réactiver l'économie autour d'investissements publics (réhabilitation urbaine, qualité de l'emploi public...). Le deuxième axe propose des réponses stratégiques pour un modèle de croissance plus productif : soutien des investissements en recherche et développement, amélioration du système éducatif et du système de formation professionnelle... En dépit de la volonté qu'il avait manifestée au début de l'année, le gouvernement n'est pas allé

plus avant dans une large concertation sur des plans d'ensemble de relance économique. Il a plutôt, dès le printemps, cherché à convaincre patrons et syndicats de négocier sur une redéfinition des règles du marché du travail. Les discussions devaient porter sur la flexibilisation de l'embauche, la relance de la négociation collective et la réforme des aides à l'emploi.

Le retour du débat sur l'élasticité du marché du travail

La flexibilité du marché du travail est un problème récurrent des politiques publiques espagnoles, que ce soit pour l'accroître ou pour la limiter, et un serpent de mer dans le débat entre organisations syndicales et patronales (Vincent, 2005). A la fin des années quatre-vingt-dix, les positions des interlocuteurs sociaux s'étaient rapprochées : le patronat, au moins celui des grandes entreprises, convenant que la stabilité de l'emploi était un élément indispensable de la compétitivité ; les syndicats se ralliant à l'idée que la réglementation encadrant le licenciement pouvait faire obstacle à la création d'emplois stables. Ce consensus avait abouti à l'accord interprofessionnel de 1997 qui tentait d'instaurer des dispositifs pour unifier un marché du travail segmenté. A partir de 2001 et jusqu'à l'élection de José Luis Zapatero en 2004, la position du gouvernement Aznar a été d'imposer unilatéralement un retour vers une dérégulation du marché du travail. Les deux décrets, adoptés en 2001 et 2002 malgré la mobilisation des organisations syndicales, visaient à flexibiliser le recours au temps partiel et à favoriser une insertion rapide dans l'emploi. Dès sa mise en place en 2004, le gouvernement Zapatero a de nouveau tenté, sans succès, de raviver une

volonté commune des acteurs sociaux de promouvoir l'emploi stable par la recherche d'un compromis social.

Dans la perspective de l'ouverture des négociations, le patronat martèle un message simple bien que paradoxal : le seul moyen d'enrayer la hausse du chômage est de faciliter le licenciement. L'idée patronale est de créer un contrat de travail unique, baptisé d'abord « contrat de travail anticrise » puis « contrat du XXI^e siècle », prévoyant une tutelle judiciaire limitée sur sa rupture, notamment par la suppression de l'autorisation administrative de licenciement économique collectif, ainsi qu'une indemnité réduite de licenciement. Cette proposition n'a rien de nouveau et elle a bien évidemment entraîné une levée de boucliers des deux organisations syndicales : « Le licenciement libre existe déjà, ce que demande le patronat est qu'en plus il soit gratuit » a protesté l'UGT. Le gouvernement s'y est également opposé et le ministre du Travail, Celestino Corbacho, a rappelé que le coût élevé du licenciement ne semblait pas un obstacle à la rupture des contrats de travail puisqu'en 2008 on recensait plus d'un million de postes de travail supprimés. Plus surprenant, la proposition patronale n'a pas rencontré non plus l'appui de ses alliés habituels du Parti populaire (droite). La réélection à la tête de l'organisation patronale CEOE de Gerardo Diaz Ferran, personnalité peu consensuelle et connue pour son caractère belligérant vis-à-vis des syndicats laissait prévoir l'issue négative de la négociation.

Des économistes, au travers d'un manifeste signé par une centaine d'entre eux¹ en mars 2009 et intitulé « Proposi-

tion pour la réactivation de marché du travail en Espagne », ont pris position dans le débat. Le manifeste se veut un appel fort pour en finir avec la dualité du marché du travail. Les propositions sont peu originales et proches des revendications patronales : instaurer un contrat unique avec un niveau d'indemnisation, en cas de rupture, intermédiaire entre celui des actuels CDD et CDI ; récompenser la bonne gestion des ressources humaines en allégeant les cotisations des entreprises qui licencient le moins ; renforcer l'intervention d'agences de placement privées aux côtés des services publics de l'emploi tout en améliorant la protection des chômeurs ; donner une prédominance aux accords d'entreprise sur certains accords sectoriels. Ce dernier point, qui pour l'instant n'apparaît pas explicitement dans les revendications de la CEOE, pourrait devenir une référence stratégique de l'organisation patronale dans la négociation collective. Cette évolution patronale expliquerait le blocage inhabituel que connaît le dialogue social national et sectoriel.

La négociation collective devient source de conflit

La concertation tripartite sur la réforme du marché du travail est dans l'impasse et l'ensemble du système de négociation collective est en crise. Signe fort de la panne du dialogue social, organisations patronales et syndicales n'ont pas réussi à renouveler pour 2009 l'accord interprofessionnel pour la négociation collective (AINC), qui pose chaque année les bases pour les négociations

1. L'un des signataires, José Manuel Campa, professeur à l'Institut d'études supérieures économiques (IESE), a été nommé quelques semaines après secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'Economie, Elena Salgado.

ESPAGNE

collectives salariales sectorielles. Les syndicats ont mis en cause la ligne dure du patronat. La base de départ proposée par les organisations syndicales début 2009 était de 2 % alors que la CEOE s'arrêtait à 1 %. Après sept années de consensus sur les barèmes inscrits dans l'AINC, le patronat, au travers de sa fédération de la métallurgie, Confemetal, a déclenché une polémique sur les indicateurs d'inflation. Bien que les accords sectoriels prévoient des clauses de décrochage qui permettent aux entreprises en difficulté de s'exempter des augmentations salariales négociées, l'organisation patronale s'est appuyée sur les difficultés économiques actuelles pour refuser de poursuivre les discussions sur l'AINC. Pour les organisations syndicales, le patronat saisit le prétexte de la mauvaise conjoncture économique pour remettre en cause les droits sociaux.

Les conséquences pour les salariés ne sont pas négligeables. Selon les syndicats, sur les six premiers mois de l'année, plus de 1 800 conventions collectives arrivées à expiration, qui concerneraient 3 millions de salariés, sont en attente de renouvellement. Plus grave, certaines fédérations patronales, Confemetal, celle des caisses d'épargne (Acarl), des grands magasins (Anged) ou des *call centers* (Acce), appellent ouvertement leurs entreprises adhérentes à ne pas respecter les accords en vigueur. En septembre 2009, 1,5 million de salariés n'ont perçu aucune des augmentations salariales négociées pour 2009.

Juste avant l'été, le blocage a tourné au conflit ouvert. Les organisations syndicales de la métallurgie de Galice (CCOO, UGT et le syndicat nationaliste CIG), après de nombreuses manifestations, ont appelé à une grève générale le

12 juin pour protester contre l'échec des négociations salariales du secteur dans la province de Pontevedra. La mobilisation a été plutôt suivie dans les grandes entreprises du secteur (automobile, chantiers navals). Les syndicats andalous (CCOO et UGT), protestant contre le blocage des négociations de 80 % des accords collectifs de la région, ont rallié le mouvement. La situation est pour l'instant chaotique selon les secteurs et les régions mais la mobilisation pourrait repartir au niveau national. Les 500 000 salariés du secteur de la métallurgie ont en effet été appelés par les fédérations de la métallurgie des CCOO et de l'UGT à cesser le travail le 28 octobre pour protester « contre le blocage de la négociation collective orchestré par les organisations patronales ». Cette première démonstration de force contre le patronat depuis le début de la crise pourrait se prolonger à la mi-décembre par une grève générale.

Des négociations sous contrainte dans les entreprises en difficulté

Les emplois supprimés à la suite de licenciements économiques collectifs n'ont concerné en 2008 que 3 % du total des suppressions d'emploi. Pour autant, ces réductions d'effectifs, qui se déroulent dans de grandes entreprises et s'accompagnent le plus souvent de plans sociaux, sont celles qui acquièrent une visibilité dans le débat public. En Espagne, les difficultés économiques des entreprises sont encadrées dans des processus de réduction d'emploi (ERE) qui peuvent prendre la forme de réduction du temps de travail, de chômage partiel ou de licenciement collectif. Les ERE doivent être négociés dans les entreprises de plus de 50 salariés, ce qui explique que la négociation d'entreprise n'a pas faibli durant

les deux dernières années. Dans la pratique, les ERE font l'objet d'un accord avec les représentants du personnel dans 90 % des cas mais, pour ceux qui accompagnent des licenciements, leur contenu a un faible niveau d'innovation sociale et se limite le plus souvent à des primes de départ plus ou moins généreuses¹. L'accord des représentants du personnel est d'autant plus facile à obtenir que les processus se déroulent de plus en plus souvent dans un contexte de menace sur la pérennité des entreprises.

Certains accords d'entreprises traduisent pourtant une volonté des syndicats de faire preuve d'initiatives, comme dans le secteur de l'automobile. Ce secteur, qui représente 10 % du PIB est particulièrement touché par la crise. L'Espagne, troisième pays producteur européen, a vu sa production chuter de 50 % dans les deux premiers mois de 2009, ce qui a conduit les principaux constructeurs et les sous-traitants à entamer des processus de réduction d'emploi. La ville de Barcelone, où l'industrie automobile est fortement implantée, a déjà connu plusieurs manifestations intersyndicales pour faire pression sur les pouvoirs publics afin qu'ils refusent les suppressions d'emploi. Ces mobilisations ont pu avoir certains effets : la direction de Nissan a ainsi été contrainte par le gouvernement et les pouvoirs publics catalans de négocier après plusieurs mois de bras de fer avec les syndicats. Moins conflictuel, l'accord conclu sur le site de Martorell, près de Barcelone, par Seat (groupe Volkswagen) fait figure d'exemple pour le patronat. Afin de convaincre la direction du groupe de confier la fabrication du nouveau mo-

dèle Audi Q3 au site menacé de fermeture, le syndicat UGT a proposé à la direction de négocier des gels de salaire sur plusieurs années. Les CCOO, d'abord hostiles, ont dû se rallier à la proposition de l'UGT devant le vote de soutien massif des salariés lors du référendum organisé par cette centrale². Le site de Martorell, pourtant en concurrence avec un site slovaque, a finalement obtenu la production du modèle, ce qui a mis dans l'embarras aussi bien les confédérations syndicales que le gouvernement.

Conclusion

La récession et la montée du chômage, couplées à une vive désinflation, font peser un risque sérieux de déflation sur l'économie espagnole. Le gouvernement, confronté à un patronat sur une ligne radicale, n'a pas réussi à faire aboutir une concertation sur des plans de relance d'ensemble. Il a alors, sans succès, cherché un consensus sur une réactivation du marché du travail. Le dialogue social semble durablement en panne, principalement du fait du patronat dont il est difficile de dire si le changement de positionnement a seulement pour but de profiter de la crise pour obtenir des concessions du gouvernement ou s'il augure d'une stratégie plus durable. Face aux propositions de concertation, les organisations patronales et syndicales se comportent plus comme des lobbys qui tentent d'influencer le gouvernement que comme des négociateurs.

Finalement, la crise économique et la montée du chômage ont relégué au second plan la question de l'amélioration de la productivité. La promotion d'un modèle

1. Il n'y a pas comme en France d'obligation de reclassement pesant sur les employeurs.
2. Le projet d'accord a recueilli 65 % des suffrages. Le taux de participation a été de 76 %.

ESPAGNE

de croissance plus productif est pourtant vue par tous comme la condition de la reprise. Les actions portant sur une meilleure adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail en termes de qualification et de formation de la main-d'œuvre semblent pour l'instant remises à plus tard. Les politiques de lutte contre le chômage se concentrent autour du débat sur les rigidités supposées du marché du travail au détriment des qualifications et de la qualité des emplois. La question de modèle de croissance, sans réponse, reste posée alors que le faible niveau de qualification des salariés rend difficile la réallocation de l'emploi vers les secteurs jugés stratégiques.

Sources :

Clément M., Pak M., Turner L. (2009), « Dossiers : L'économie espagnole à l'épreuve de la crise mondiale », *Note de conjoncture*, juin, INSEE.

Tuchszirer C., Vincent C. (1997), « Les partenaires sociaux s'imposent une nouvelle forme de flexibilité », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 46, mai.

Vincent C. (2005), « De la dérégulation à la recherche d'un équilibre entre flexibilité et sécurité », numéro spécial, *Précarisation de l'emploi et représentation syndicale*, *Chronique internationale de l'IRES*, n° 97, novembre.

El Pais, *Planet Labor*.

Sites internet des organisations syndicales et patronales.